

<https://www.xn--lecanardrepublcain-jwb.net/spip.php?article379>



Belgique : Karl-Heinz Lambertz évoque un « retour à l'Allemagne »

- L'Union européenne -



Date de mise en ligne : jeudi 29 juillet 2010

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

Karl-Heinz Lambertz, partisan de l'Union européenne à caractère ethnique et principal représentant des germanophones en Belgique, « a exposé au magazine allemand "Focus" les possibilités qui s'offriraient à la plus petite des entités du pays si la Belgique était scindée », d'après l'agence [Belga](#) le 26/07/10. Parmi l'une de ces éventualités, un « retour à l'Allemagne ».

D'après cette agence, M. Lambertz a envisagé également deux autres hypothèses : le rattachement au Luxembourg ou la création d'un petit État indépendant.

Joint par [Bel RTL](#) le 27/07/10, M. Lambertz a apporté quelques modifications en déclarant : « Mais ils voulaient savoir ce qu'allait devenir la Communauté germanophone en cas de scission. J'ai alors dit que dans ce cas hypothétique, il fallait avoir plusieurs alternatives et ne pas être contraints à une seule solution. Que ce sera à la population de choisir par voie de référendum. J'ai dit que le spectre sera assez large. Ca allait d'une attitude où on suit le sort de la Région wallonne jusqu'à l'autre extrême où on devient un État indépendant comme le Liechtenstein, Saint-Marin ou Andorre. Et qu'entre les deux il y avait tout un spectre d'associations avec d'autres États comme le Grand-Duché du Luxembourg ou un retour à l'Allemagne ».

Karl-Heinz Lambertz n'est pas un inconnu pour ceux qui suivent de très près la véritable actualité de l'Union européenne. Depuis le 19/02/10, il est le [président](#) de l'[ARFE](#) (Association des régions frontalières européennes). Il est également l'un des vice-présidents du groupe du [Parti socialiste européen](#) au Comité des régions. « En tant que membre du Groupe "Saar-Lor-Lux" au Comité des Régions, il a aussi par raccord un oeil sur l'Eurodistrict Regio Pamina, et donc sur le nord de l'Alsace » [1] d'après Yvonne Bollmann.

En avril 2009, cette dernière avait proposé sans succès à un journal de Bruxelles un article [2] évoquant M. Lambertz. Voilà ce qu'elle écrivait : « Revenons un instant à la Communauté germanophone de Belgique, un "cas de conscience" plus "épineux" que ne le dit Claude Demelenne. Sous la conduite de Karl-Heinz Lambertz, partisan d'une mise en réseau des minorités en Europe, son gouvernement s'est tourné vers l'Allemagne, en vue d'une interconnexion aussi étroite que possible. [Il défait progressivement les liens avec la Wallonie et en noue avec le land voisin de Rhénanie du Nord-Westphalie](#), ainsi qu'avec des minorités allemandes dans différents États européens (Italie, Hongrie, Roumanie).

Depuis quelques années, le gouvernement de la Communauté germanophone s'est rapproché de la FUEV (Föderalistische Union Europäischer Volksgruppen/Union fédéraliste des communautés ethniques européennes), et il figure parmi les "institutions étatiques" qui la soutiennent financièrement, un premier versement d'un montant de 5.000 euros ayant été fait en 2006. La FUEV, dont le siège se trouve à Flensburg (Schleswig-Holstein), poursuit la politique des minorités menée par l'Allemagne dans les années 1920-1930, y compris les "congrès des nationalités". L'un de ses objectifs est l'attribution de droits collectifs aux minorités, pour une recomposition de l'Europe en fonction de critères ethniques.

Très proche du ministère fédéral allemand de l'Intérieur, qui participe à son financement, cette ONG a su imposer son influence au sein du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Elle est l'un des maîtres d'oeuvre de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires (1992) et de la convention cadre pour la protection des minorités nationales (1994). Avec son organisation de jeunes, la Jeunesse des communautés ethniques européennes, elle a adopté en 2006 la charte des minorités nationales autochtones en Europe. Ces textes contribuent à l'ethnisation du politique, et amputent d'autant la conquête que sont les droits de l'homme individuels.

C'est à Bruxelles, et Karl-Heinz Lambertz s'en réjouit, que la FUEV va tenir en septembre 2009, pour le soixantième anniversaire de sa création, son "congrès des nationalités" annuel. Le choix de cette ville s'explique notamment par la volonté d'associer au congrès la Commission européenne, le [Comité des Régions](#), ainsi que le Forum de dialogue européen des minorités nationales autochtones, des régions constitutionnelles et des langues régionales, créé par la FUEV et deux eurodéputés en avril 2008 au Parlement européen. L'Union européenne devra être à caractère ethnique, comme il apparaît d'ores et déjà dans la charte des droits fondamentaux et dans le traité de Lisbonne. »

L'interconnexion avec l'Allemagne est telle que Karl-Heinz Lambertz a reçu le 01/03/10 la [Croix de Grand Officier de l'Ordre du Mérite](#) de la République fédérale d'Allemagne.

Sur le site du [Conseil de L'Europe](#), on peut lire le passage suivant du 04/05/10 : « Comme la diversité culturelle et ethnique, l'autonomie locale est un trait caractéristique de l'Europe et les États doivent tenir compte de cette diversité. Telle est l'opinion exprimée par Karl-Heinz Lambertz (ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique et président de la Commission de la culture et de l'éducation du Congrès) lors de l'atelier consacré à la décentralisation dans les États multiethniques, à Saint-Gall le 4 mai. " **Aujourd'hui, presque tous les pays européens sont multiethniques** , soit par leur histoire soit sous l'effet des migrations. Ils doivent concilier les intérêts de divers groupes en tenant compte de leur participation et de leurs capacités à l'autonomie", a-t-il déclaré. "Pour les États multiethniques, la décentralisation constitue la seule chance de survie." »

Cette vision d'une Union européenne à caractère ethnique est largement partagée par [le Parlement européen et la Commission de Bruxelles](#). Effectivement , comme le précise Yvonne Bollmann, dans [la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne](#), il a écrit à l'article 21 : "Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les **origines ethniques** ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, **l'appartenance à une minorité nationale** , la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle." Le rapport de la commission des affaires étrangères du Parlement européen du 01/03/10 rappelle que la Charte des droits fondamentaux « a désormais un caractère juridiquement contraignant » [3].

En Belgique, il se passe des événements particulièrement inquiétants... Pour le N-VA, [issu de la Volksunie](#) , l'U.E. est un cadre idéal... Bart De Wever a déjà eu l'occasion de côtoyer un certain Jean-Marie Le Pen [4] ...

L'Union européenne à caractère ethnique tant souhaitée par M. Lambertz ne peut que faire écho à l'Europe des ethnies voulue par les Waffen SS ; cette dernière avait été évoquée par Pierre Hillard dans son article particulièrement complet, [La Grande Europe ou le grand basculement ?](#).

Comme je l'avais déjà précisé dans l'article [La création de l'Union atlantique se précise](#), les droits de l'Homme universels ont été « redéfinis » avec l'introduction des notions de droits des minorités et des groupes ethniques, [conception allemande](#) opposée à celle issue de la Révolution française.

Dans le monde d'aujourd'hui, il serait souhaitable que les Citoyen(ne)s relisent attentivement la magnifique déclaration des droits de l'homme et du citoyen proposée par Maximilien Robespierre le 24 avril 1793 [5], mais aussi n'oublie pas que le fascisme et le nazisme avaient déclaré la guerre à 1789 [6].

Primidi 11 Thermidor an CCXVIII

[1] Article d'Yvonne Bollmann, [Eurodistricts : un marché de dupes](#), publié par Le Canard Républicain le 29/06/10.

[2] Voir le commentaire d'Yvonne Bollmann du 25/02/10 pour son article, [Des renforts pour les langues régionales](#), publié par Le Canard Républicain le 10/02/10.

[3] Article de J.G., [Deux questions à M. Mélenchon touchant à l'Union européenne](#), publié par Le Canard Républicain le 17/04/10.

[4] Brève du Canard Républicain, [Europe Ecologie. Daniel Cohn-Bendit et Bart De Wever](#), publiée le 24/06/10.

[5] Article du Canard Républicain, [Robespierre : "Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement, et révoquer ses mandataires"](#), publié le 14/07/10.

[6] Article de l'Association pour une Constituante, [Quand le nazisme déclarait la guerre à 1789](#), publié le 06/10/09.